

de cette nature sont des aliments que l'homme riche consomme en hiver, alors qu'il nous faut les faire venir de l'étranger.

L'honorable M. BELAND: Mais non pas les légumes.

L'honorable M. GORDON: Quels légumes nous faut-il acheter en hiver que nous ne cultivons pas ici?

L'honorable M. BELAND: Si mon honorable ami veut aller dans les magasins d'Ottawa, un jour d'hiver, il verra qu'on y vend toute une variété de légumes qui sont hors saison en Canada.

L'honorable M. GORDON: Mon honorable ami pourrait-il m'en indiquer un?

L'honorable CAIRINE M. WILSON: Que dites-vous de l'épinard?

L'honorable M. GORDON: C'est un article de peu d'importance.

L'honorable M. BELAND: Et les carottes?

L'honorable M. GORDON: Nous pouvons en cultiver.

L'honorable M. CASGRAIN: Elles se conservent tout l'hiver, d'ailleurs.

L'honorable M. GORDON: Tout comme les pommes de terre. Je ne puis concevoir qu'un membre de l'une ou l'autre des deux Chambres du Parlement puisse rester les bras croisés et se désintéresser complètement de la concurrence déloyale à laquelle nos cultivateurs ont été soumis en ces dernières années. Je crois que, lorsque l'on nous soumettra l'autre bill du tarif, nous y verrons un relèvement des droits sur les articles que je viens de mentionner et j'espère que dans un avenir rapproché, ces marchandises jouiront d'une plus grande somme de protection.

L'honorable W.-A. BUCHANAN: Honorables sénateurs, on a accordé une grande liberté de discussion à tous ceux d'entre nous qui ont pris part à ce débat sur les deux bills concernant le secours aux chômeurs. Le Gouvernement a reçu du peuple un mandat qui l'autorise à rechercher la solution du problème du chômage en accordant l'assistance dont il est question dans le premier bill que nous avons adopté, et en relevant les droits sur certains articles du tarif. Nous avons pu voir au cours de la campagne électorale en quoi consistait précisément la politique du gouvernement; mais j'ai lieu de croire qu'un bon nombre de ceux qui ont appuyé le gouvernement n'avaient aucune idée qu'il irait aussi loin que le font voir les relèvements du tarif, et qu'il oublierait certaines sections du pays qui sont dans une situation désavantageuse et où le

L'honorable M. GORDON.

fléchissement des affaires est peut-être plus accentué aujourd'hui qu'à n'importe quelle époque antérieure.

Je ne veux pas discuter cette mesure législative à un point de vue régionaliste; au contraire, je voudrais pénétrer les honorables membres de l'importance qu'il y a d'envisager la situation sous un angle national et d'éviter le malaise et les dissensions dont nous avons été témoins, il y a quelques années, dans certaines régions du pays, et dont il ne subsiste que peu ou point de traces aujourd'hui. Je ne saurais me défendre de l'impression que les mesures radicales que vient de prendre le Gouvernement sont de nature à faire germer la discorde et susceptibles de nuire, pendant plusieurs années à venir, à l'esprit d'union qui devrait régner en Canada. Je n'ai aucunement l'intention de prôner ou d'encourager ce sentiment dans la région du pays d'où je viens, car je sais qu'en ma qualité de Canadien, je dois m'appliquer à favoriser l'esprit d'union nationale; mais à titre de représentant des provinces de l'Ouest, le devoir m'incombe de prévenir cette honorable Chambre du sentiment que cette mesure fera naître dans l'Ouest.

Nous avons tout lieu de dire qu'à venir jusqu'à cette année, la prospérité a régné en Canada, et que, dans l'ensemble, nos industries étaient florissantes. Prenons, par exemple, l'industrie des instruments agricoles. A venir jusqu'ici, cette industrie fonctionnait à souhait, assurait de l'emploi à un grand nombre d'ouvriers et ses actions étaient à la hausse, parce que sa clientèle était en état d'acheter les machines qu'elle fabrique. Si aujourd'hui, cette industrie est atteinte, c'est parce que le pouvoir d'achat des classes agricoles se trouve sensiblement amoindri. A mon avis, les augmentations de droits ne rapporteront guère à l'industrie de machines aratoires. Ce qu'il faut pour ramener la prospérité dont cette industrie jouissait autrefois, c'est la restauration du pouvoir d'achat de ceux qui se servent de ces instruments. Les cultivateurs ne pourront reprendre le cours normal de leurs achats que le jour où il y aura augmentation dans le prix de leurs produits, ce que l'on ne saurait voir cette année ni, probablement, d'ici à quelques années. A mes yeux, on fait une bévue en relevant ainsi les droits sur les instruments aratoires, et ce au préjudice des cultivateurs de l'Ouest qui ne peuvent obtenir que des prix ridicules de leurs produits et à qui l'hiver prochain réserve probablement des difficultés nouvelles. Je crains fort que ces cultivateurs ne voient dans ce tarif une manifestation de l'indifférence que le Gouvernement éprouve envers eux, à l'heure actuelle.